

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE REBENACQ**

**Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 03/03/2026

Présents : Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, RULLIER, TOULOU, Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, SANZ, Mme POUYOUNE

Absents : Mme SEGUIN, Mrs ARAUJO, CATALAA, GRAGNON, LEVEL

Secrétaire : Mme TOULOU

**DÉLIBÉRATION N° 9 :**

**Subvention exceptionnelle Entente Vallée d'Ossau**

**Nombre de membres en exercice : 14      Présents : 9      Votants : 9**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de subvention exceptionnelle déposée par « Entente Vallée d'Ossau », association sportive rugbyistique qui compte 140 enfants et qui se consacre à l'encadrement, à l'éducation et à la planification de plateaux, de tournois locaux et interdépartementaux.

A ce titre-là 4 jeunes rébenacquois Nino T, Elina L, Ethan L et Simon C ainsi que 23 autres enfants ont la chance d'être sélectionnés pour aller représenter la Vallée d'Ossau au tournoi très relevé de Castres, catégorie U12 et U10 qui se déroulera les 4 et 5 avril 2026.

Un tel projet a un coût que « Entente Vallée d'Ossau » ne souhaite pas répercuter aux clubs de Laruns et d'Arudy qui sont à leur côté toute la saison et pour lesquels il est déjà difficile d'exister.

C'est pour cela qu'en plus de la participation financière demandé aux parents, l'association fait appel à certaines Mairies de la vallée pour essayer d'obtenir un petit appui financier supplémentaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de verser 50€ par enfant rébenacquois, soit un total de 200 euros.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

**ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle de 200€ à « Entente Vallée d'Ossau »

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

